

Route de la-Capite 24
1223 Cologny
T 022 737 49 49
F 022 737 49 50
info@cologny.ch

cologny.ch



cologny

bulletin communal

10^{ème} AN ROULEMENTS DE TAMBOURS... A COLOGNY

PRINTEMPS 2019
Mairie de Cologny



- 3 **SÉANCES, ON AVANCE !**
- 4 **NOUVEAUX HABITANTS**
- 5 **BÂTIMENTS COMMUNAUX**
- 7 **1ER AOÛT**
- 9 **SORTIE DES AÎNES**
- 11 **ENVIRONNEMENT**
- 13 **SOIRÉE DES MÉRITES**
- 17 **MARCHÉ DE NOËL**
- 18 **CULTURE**
- 21 **MOBILITÉ DOUCE**
- 23 **À VOS JARDINS !**
- 25 **À VOTRE SERVICE**

ÉDITEUR

Mairie de Cologny
Route de La-Capite 24
1223 Cologny
t. +41 22 737 49 49
info@cologny.ch

**RESPONSABLES
REDACTION**

Cristiana Juge
Maire

Catherine Pahnke
Conseillère administrative

Bernard Girardet
Conseiller administratif

**CONCEPT
GRAPHIQUE**

Natalie Ris-Huguenin
atelier point virgule

PHOTOGRAPHE

Olivier Borgognon
olivierborgognon.com

IMPRESSION

Atelier Kurz, Carouge

**TIRAGE ET
DIFFUSION**

2'600 exemplaires
Tout ménage
Commune de Cologny

Des projets qui avancent !

La transformation de l'école du Gerdil en bâtiment administratif n'est plus au stade de projet, mais bel et bien à celui de sa réalisation. Son point fort est la démolition du bâtiment de liaison entre l'école et la mairie et la création d'une passerelle transparente au premier étage, laissant ainsi les visiteurs ou promeneurs admirer le parc de la Mairie dès leur arrivée et profiter pleinement de la nouvelle sculpture de l'artiste Jaume Plensa « Wilsis ».

L'aménagement de la rampe et de l'escalier au 4, Manoir permet maintenant l'accès et l'utilisation des combles de cette bâtisse à des fins culturelles. En collaboration avec la bibliothèque et le centre culturel du Manoir, c'est aussi une nouvelle signalétique qui vous accueille et qui sera encore améliorée par l'installation de nouveaux étendards.

Attentive à répondre aux besoins des restaurateurs et des clients, la Commune rénove ses restaurants tour à tour, aujourd'hui le restaurant Le Lion d'Or, demain celui de La Closerie.

Les aspects intergénérationnels sont aussi au cœur des préoccupations des autorités. C'est pourquoi la mise en place d'une plateforme d'offres et de demandes de services ou d'échanges s'est imposée et se concrétise aujourd'hui.

BIEN DES PROJETS SONT EN COURS, DONT NOUS ESPERONS LA MISE EN OEUVRE DURANT CETTE LEGISLATURE



Bien à vous
LE CONSEIL ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

- Acceptation de la proposition de renoncer à exercer le droit de préemption de la commune sur la parcelle N° 1397.
- Acceptation de la nomination de Mme Florence Raviola en tant que membre du Comité du Manoir.
- Approbation de la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 640'100.- destiné à acquérir l'œuvre « Wilsis » de l'artiste Jaume Plensa.

SÉANCE DU 1ER NOVEMBRE 2018

- Acceptation de la proposition d'allouer un budget de CHF 1'900'000.- pour la transformation-rénovation du restaurant La Closerie.
- Nomination des Présidents et Vice-Présidents des locaux de vote pour 2019.
- Présentation du budget 2019.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2018

- Adoption du budget 2019.
- Approbation de la délibération portant sur le dégrèvement de la taxe professionnelle pour 2019.
- Approbation de la délibération portant sur l'approbation du budget de fonctionnement pour 2019.
- Approbation de la délibération portant sur la contribution annuelle au Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain (FIDU).

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

- Approbation de la délibération portant sur l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 705'000.- destiné à financer les travaux de rénovation de la partie restaurant de l'Auberge du Lion d'Or.

SÉANCE DU 24 JANVIER 2019

- Acceptation de la proposition d'ouvrir un crédit supplémentaire de CHF 17'000.- pour les honoraires d'architectes permettant de finaliser l'étude de faisabilité et l'estimation des coûts pour le projet de crèche au Jardin de la Gradelle.
- Approbation de la délibération portant sur l'adoption du règlement relatif à l'installation et à l'exploitation d'un système de vidéosurveillance.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2019

- Acceptation de la proposition d'ouvrir un crédit supplémentaire de CHF 19'000.- destiné à réaliser un audit sur la politique de rémunération et l'efficacité de l'administration communale.
- Acceptation de la proposition de décaisser le montant de CHF 1'000'000.- en faveur de l'EMS Saint-Paul moyennant la constitution ou la remise à la Commune de Coligny de deux cédules de CHF 500'000.-chacune.
- Acceptation de la proposition d'attribuer un Mérite sportif à Sophie et Thomas Delale.
- Acceptation de la proposition d'attribuer un Mérite Sportif à Etienne Kenfach.
- Acceptation du principe de la construction d'un grand chalet par les collaborateurs des services communaux, pour le Marché de Noël.
- Acceptation de la proposition d'utiliser le leg Paccard de CHF 24'654,66 et d'ouvrir un crédit supplémentaire de CHF 20'345,34 pour la différence pour la construction du grand chalet.
- Préavis défavorable à la mise à jour du schéma directeur du réseau sur rail.

3

séances on avance

Commune
Coligny

NOUVEAUX HABITANTS

Les autorités communales reçoivent chaque année les nouveaux habitants de Coligny à l'occasion d'un apéritif organisé à leur intention. Pendant l'année 2018, 459 personnes se sont installées dans la Commune et 92 ont répondu présentes pour cette soirée d'accueil



Une vue générale de la commune est présentée, avec les prestations et les subventions qu'elle propose au niveau sportif, culturel, social et de mobilité. Les projets en cours ont fait l'objet d'une brève description (travaux du Gerdil, parcelle des Fours, chemin culturel ou encore plan directeur communal, etc.). Les chef-fe-s de service ont été présenté-e-s,

4



ainsi que le capitaine des sapeur-pompiers volontaires, les membres du conseil municipal et du conseil administratif.

Cet apéritif offre aux nouveaux citoyens de la Commune une occasion de rencontrer les autorités et les personnels, d'échanger des idées et pour nous de répondre à leurs questions, de mettre des visages sur des noms. C'est une occasion conviviale permettant aussi de tisser les premiers liens entre nouveaux habitants. L'intégration des nouveaux colognotes à la vie communale est une préoccupation constante pour nous. Notre Commune est étendue avec une diversité de quartiers résidentiels qu'il nous est important de connecter, et cette soirée parmi bien d'autres événements fait partie de notre stratégie du bien-vivre à Coligny.



L'intégration des nouveaux colognotes à la vie communale est une préoccupation constante pour nous

LE MANOIR RETROUVE L'USAGE DE SES COMBLES !

L'utilisation des combles du Manoir avait été interdite car l'escalier d'accès avait été estimé trop étroit et trop raide par les nouvelles normes de sécurité.

La commission de l'entretien des bâtiments s'est alors saisie du problème qu'elle a traité en parallèle de la mise en conformité des vitrages.

Le bureau GM Architectes SA a été mandaté pour réaliser ces travaux qui ont été, comme l'exige la loi, soumis aux autorités cantonales par le biais d'une autorisation de construire.

Le Manoir étant un bâtiment protégé et ouvert au public, ce sont l'office des patrimoines et des sites et le service de sécurité incendie qui se sont montrés les plus exigeants.

Leurs différentes contraintes n'ont pas favorisé les économies et c'est ainsi que le Conseil municipal a voté deux crédits de construction pour un total de CHF 690'800.-.

Dans les grandes lignes, les travaux ont consisté à :

- créer un nouvel accès aux combles,
- mettre en conformité la main-courante de l'escalier existant, la balustrade de la terrasse et les vitrages,
- adapter aux normes incendie l'ensemble des portes,
- régler les voies d'évacuation.

Une ouverture dans le plancher des combles a été créée pour que le nouvel escalier, conçu dans la prolongation de l'existant, puisse y donner accès.

Tout en métal brun/noir, cette intervention résolument contemporaine tranche avec le style 19e du bâtiment. Telle une sculpture, elle annonce l'affectation culturelle des lieux.

Les locaux à nouveau accessibles permettront de proposer à la population de tout âge de suivre des cours de différentes formes artistiques, dont l'offre reste à définir.



Bernard Girardet, Conseiller administratif

LA COMMUNE AUX PETITS SOINS DE SES RESTAURANTS !

Le Lion d'Or qui a bénéficié d'une transformation complète en 2003 (CHF 3,9 millions), donne des signes d'usure malgré un entretien régulier. Un projet de rénovation important de la partie restaurant a été réalisé par Madame Valérie RUIZ, architecte d'intérieur, en collaboration avec Messieurs Byrne & Dupont et la Mairie.

Le Conseil municipal a approuvé un budget de CHF 705'000.- pour réaliser ces travaux qui consisteront principalement à :

- remplacer la moquette de la grande salle par du parquet,
 - repeindre le plafond, les murs et les boiseries,
 - améliorer l'éclairage,
 - changer la moquette du Bar du Lion,
 - modifier les sanitaires pour les rendre plus accueillants.
- Enfin, l'ensemble du mobilier sera changé afin de créer

une nouvelle ambiance que les tenanciers souhaitent plus jeune et actuelle.

Ces travaux qui ont débuté le 18 mars devraient être terminés à mi-mai 2019.

Pendant la durée des travaux, Messieurs Byrne & Dupont seront à même de continuer à vous recevoir dans une structure vitrée, montée sur la terrasse. Cette salle temporaire du restaurant gastronomique vous offrira une vue panoramique sur le lac et le Jura pour le déjeuner, le dîner ou pour toute autre manifestation.

L'activité du Bistro et du Service Traiteur demeure inchangée.

La Closerie qui n'a bénéficié d'aucune rénovation lourde depuis longtemps, verra ses locaux entièrement rénovés. La commission de l'entretien des bâtiments a mis au concours trois architectes et s'est déterminée pour le projet de Monsieur Laurent KREUTSCHY du bureau Mégevand architectes. C'est d'ailleurs ce même bureau qui s'est occupé de la construction du restaurant le « Collonge Café ».

La configuration des lieux et la fonctionnalité ont entièrement été repensées avec les tenanciers Messieurs Angelo CITIULO et Fahredin AVDULLAHU (dit Dino).

L'utilisation des surfaces a été optimisée afin de pouvoir accueillir plus de convives. Une ouverture sera créée dans le mur arrière afin de pouvoir réaliser la nouvelle cuisine semi-enterrée, une vitre la séparera

d'une salle destinée à accueillir des cours de cuisine ainsi qu'une table d'hôtes.

Ces travaux soumis à autorisation de construire, estimés à près de CHF 1,5 millions, devraient pouvoir commencer en septembre 2019 et la nouvelle Closerie revisitée rouvrir au printemps 2020.

Sachez que le service traiteur restera opérationnel durant toute la période des travaux.

Nous espérons que ces projets ne vous causeront pas trop de désagrément et qu'ils répondront à vos attentes.

La commission de l'entretien des bâtiments s'est portée au chevet des restaurants communaux du centre du village, le Lion d'Or et la Closerie

Tout objet peut être amené à être voté par voie d'initiative.
C'est ainsi que la force populaire s'exprime chez nous.

1ER AOÛT 2018, EXTRAIT DU DISCOURS DE CRISTIANA JUGE, MAIRE

Le pacte fédéral a été choisi comme l'élément marquant de l'histoire suisse et qui est fêté le 1er août. Mais que célèbre-t-on ailleurs ? Les fêtes nationales célèbrent des événements très différents et qui ont bien entendu marqué leur histoire :

On fête un saint patron en Irlande, ou à Andorre, l'indépendance en Argentine, aux Etats-Unis d'Amérique, ou encore à Singapour ; en Allemagne, c'est la fête de la réunification des deux Allemagnes, la prise de la Bastille, événement symbolique de la révolution française, l'abolition de la monarchie en Italie, la prise de pouvoir par Castro à Cuba, la constitution au Danemark ou encore dans des événements plus récents, la première élection démocratique en Afrique du Sud en 1994. Et la Suisse dans tout ça ? C'est l'alliance de trois cantons à travers un pacte défensif de 1291 pour se protéger des menaces extérieures, qui est probablement l'événement le plus ancien commémoré lors d'une fête nationale.

Dans une version du pacte un peu plus longue que celle lue de nos jours, sa lecture offre déjà l'idée d'une forme de démocratie, ce pacte parle déjà de « communes délibérations et d'accords unanimes », il dit aussi que les plus sages des confédérés doivent « intervenir en médiateurs pour apaiser les différends ». Les prémices de notre confédération et de notre démocratie sont bien là. La Suisse a mis plus de 7 siècles à se former sans avoir fondamentalement à se réinventer depuis sa création en 1291. L'union a fait la force de la Suisse, et au fil du temps, le ralliement des autres cantons, l'attrait des étrangers pour la Suisse, l'immigration, en ont fait le pays de la diversité : culturelle, linguistique et

économique. Ces diversités font la richesse de notre pays. La démocratie, poussée parfois à son extrême, - on en use et on en abuse, - c'est aussi ça la Suisse, et sa plus grande force. Tout objet peut être amené à être voté par voie d'initiative. C'est ainsi que la force populaire s'exprime chez nous. En cette soirée du premier août, Monsieur Gilles Marchand, directeur de la Société suisse de radiodiffusion et télévision, a

été invité à s'exprimer. Cette invitation s'inscrivait dans le contexte de l'initiative No Billag. Exemple caractéristique de notre démocratie ! Cette initiative nous a interrogés sur le service public de manière générale, son rôle, ses qualités, ses développements. Le résultat unanime du vote a renforcé non seulement la volonté des suisses pour le service public, mais aussi le soutien à la solidarité culturelle entre régions linguistiques.

7



9



Cristiana Juge, Maire

DE PICASSO À LA MUSIQUE MÉCANIQUE

SORTIE DES NOS AÎNÉS

Le 12 et le 26 septembre dernier, bénéficiant d'un temps radieux, la commune a emmené deux groupes d'une centaine de participants chacun dans une course alliant culture et gastronomie.

Direction Evian pour commencer, avec la visite de l'exposition Picasso – l'atelier du minotaure au Palais des Lumières qui nous a plongé au cœur de la mythologie et de la relation de Picasso avec la figure du minotaure qui l'a fortement inspiré dès les années 1920.

C'est ensuite à la Chapelle d'Abondance que nous avons pu profiter d'un délicieux et copieux repas au restaurant Les Cornettes, à la hauteur des souvenirs de certains participants d'une autre course datant d'une bonne dizaine d'années.

Le Musée de la musique mécanique des Gets nous a ensuite accueilli pour une visite commentée de la collection unique de pendules, carillons, boîtes à musique, orgues de rue et pianos mécaniques pour n'en citer que quelques uns. Retour dans le passé pour cette dernière étape d'une course réussie.

CHÉQUIER CULTURE

Profitez de l'offre culturelle à Genève !

La commune de Cologny met à disposition de ses habitants à revenus modestes un chéquier d'une valeur totale de CHF 60.- pour qu'ils puissent accéder à des spectacles auprès de plus de 50 partenaires culturels. Ce chéquier est à retirer à la réception de la mairie.

VOIR DÉTAILS ET CONDITIONS : COLOGYN.CH

NOS AÎNÉS C O L O G N O T E S



Dans notre dernier bulletin communal, nous vous annonçons la création de la Bourse aux services. Conçue pour encourager la solidarité entre personnes habitant notre Commune et couvrir les besoins de la population en termes de services ou d'aide, par le biais d'une plateforme internet, elle permettra aux personnes qui le souhaitent, de proposer des services gratuits ou payants, ou alors d'exprimer leurs demandes d'aide.

Cologny SERVICES

Quelques exemples d'offres ou de demandes :

- transports ou courses
- jardinage
- bricolage
- administration
- appui scolaire
- cours de langues
- baby-sitting
- etc.



Par ailleurs, renseignez-vous sur les bons gratuits mis à disposition des personnes âgées de plus de 75 ans, malades et/ou à mobilité réduite (au bénéfice du macaron) pour l'utilisation de services.

Si vous souhaitez déjà vous inscrire, vous pouvez nous écrire à infoservices@cologny.ch, ou téléphoner au 022 737 49 49

10

Rebaptisée Cologny Services, elle sera à disposition sur cologny.ch dès le 6 mai.



Alliez le bienfait et le plaisir d'une promenade à la découverte de votre commune, ce qu'elle vous raconte de son environnement naturel, de son histoire, de ses activités, des enjeux auxquels elle fait face pour garantir durablement la qualité de vie.



**DIMANCHE
19 MAI 2019**

Inscription obligatoire et gratuite jusqu'au 8 mai 2019
WWW.GENEVEDURABLE, WWW.VANDEUVRES.CH OU WWW.COLOGNY.CH

Soucieuses de sensibiliser leurs habitants au développement durable, les communes de Coligny et Vandœuvres font réaliser en 2017 par l'ASDD¹ un guide de promenades didactiques² sillonnant leurs territoires.

A l'occasion de la parution du guide, par un temps radieux, la population vandœuvrienne et colognote est invitée, à participer à une balade inaugurale commentée et ponctuée de pauses conviviales que les 300 personnes inscrites ont vécue avec enthousiasme.

Face à un tel succès, Coligny et Vandœuvres ont décidé, 2 ans plus tard, de réitérer l'expérience avec un nouveau parcours et l'approche d'autres sujets traités dans le guide. C'est à cette nouvelle balade que les deux communes vous proposent de participer le dimanche 19 mai 2019.

¹ Association pour la Sensibilisation au Développement Durable

² « Le développement durable au détour du chemin. Coligny - Vandœuvres »

11

Les campagnes communales et cantonales sur le tri des déchets portent leurs fruits !

TRIONS NOS DÉCHETS !

Les chiffres l'attestent, la quantité de déchets ménagers incinérés poursuit inexorablement sa chute, atteignant 217 kg/habitant en 2017, alors qu'en 2012 331 kg/habitant étaient collectés. Le corollaire de cette diminution est l'augmentation de la fraction valorisable de nos déchets avec un taux de recyclage de 59.7 % en 2017 alors qu'il n'était que de 50.1 % en 2011.



DÉCHETS DE CUISINE
on peut faire mieux !

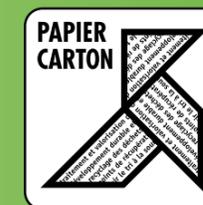
Après un début en force il y a deux ans, les déchets de cuisine sont stables avec environ 7.5 tonnes par mois en moyenne. Mobilisez-vous, les petites poubelles vertes sont mises à disposition gratuitement à la Mairie.



12

LE PAPIER/CARTON
- encore et encore

En 2012 : 213 kg/habitant, en 2017 c'est 352 kg/habitant qui étaient collectés. Le constat est cependant qu'il y a encore quantité de papier/carton dans les ordures ménagères. Une offre promotionnelle pour l'acquisition de conteneurs à papier vous parviendra prochainement sous forme d'un tous ménages.



UN MOT SUR LES PLASTIQUES
- on doit en parler !

Beaucoup souhaiteraient que les flacons en PE (bouteilles de lessive, lait, etc.) puissent être collectés. Malheureusement, il n'y a pas de volonté fédérale et cantonale pour sa valorisation. Actuellement les filières de valorisation sont quasi inexistantes et sont basées à l'étranger. Le coût de recyclage est très élevé et n'autorise qu'un faible taux de contamination par d'autres plastiques. De ce fait, les flacons peuvent être déposés dans les grandes surfaces ou

jetés avec les ordures ménagères dans vos propres poubelles ou conteneurs. Déposés à même le sol aux points de récupération, ils n'engendrent que désordre et représentent une invitation à déposer toutes sortes de déchets en dehors des conteneurs. Colognotes, merci de votre adhésion à nos projets déchets ! Vos efforts sont importants et sont le reflet des bons gestes de chaque jour.





Cristiana Juge,
Maire

MÉRITE 2018 - 25 MARS 2019

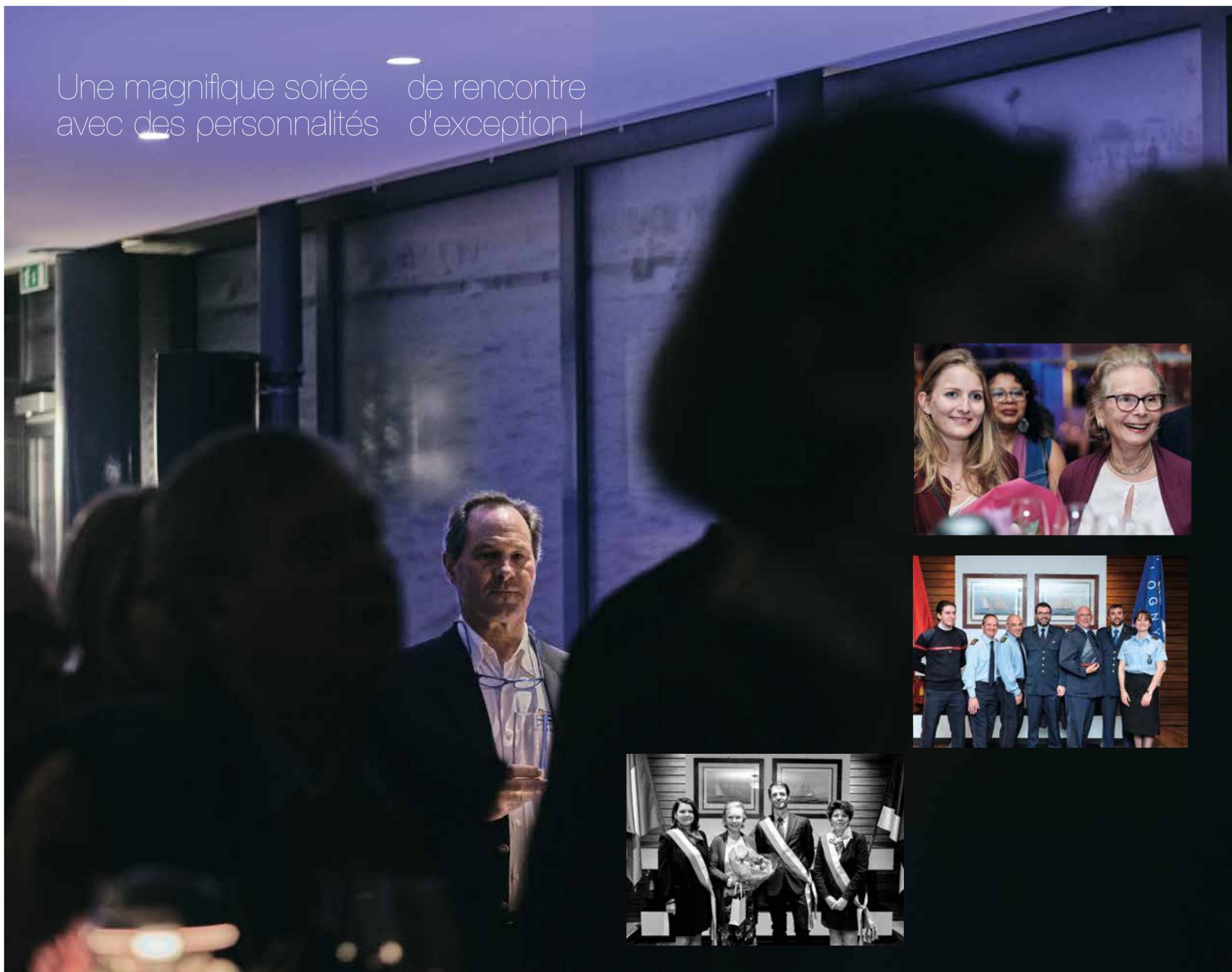
MÉRITES SPORTIFS

Après avoir disputé la finale suisse à 4 équipes, l'équipe du Golf Club de Genève dont Sophie Delale et son frère Thomas Delale font partie, est devenue championne suisse interclub juniors 2018.

Etienne Kenfack, le plus jeune méritant de Cologny, pour ses exploits dans le domaine du sprint 50 et 60m, par équipe dans la finale régionale de l'UBS Kid Cup, il arrive 1er de la finale cantonale Swiss Sprint. Il est également qualifié pour la Weltklasse Sprint Club arrivant parmi les meilleurs suisses de sa catégorie.



Une magnifique soirée de rencontre
avec des personnalités d'exception !



ERRATUM - SOIRÉE DU MÉRITE COLOGNOTE 2018

PERSONNE N'A OUBLIÉ « LA RONDE DES RÉCOMPENSES » DE LA SOIRÉE DES MÉRITES DU 26 MARS 2018.

CE SOIR-LÀ, LE CONSEIL ADMINISTRATIF DÉCERNAIT UNE DISTINCTION SPÉCIALE AUX PERSONNES DOMICILIÉES SUR LA COMMUNE, REMARQUÉES ET REMARQUABLES PAR LEUR ENGAGEMENT À LONG TERME AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ.

PARTI EUX, PATRICIA ET JEAN MURITH, POUR LEUR ACTION AU SEIN DE L'ASSOCIATION EDUCAR ES AVANZAR QU'ILS ONT FONDÉE EN 2003. UN COUPLE DANS LA VIE, UN DUO DE CHOC SUR LE TERRAIN, AU SERVICE DES ENFANTS ET ADOLESCENTS DU NICARAGUA, PAYS D'ORIGINE DE PATRICIA.

SCOLARISATION, ENCADREMENT, ÉDUCATION ET SANTÉ, LE COUPLE MURITH EST À PIED D'ŒUVRE SUR TOUS CES PLANS.

NOS FÉLICITATIONS RÉITÉRÉES AVEC NOS MILLE EXCUSES POUR AVOIR TU LEUR ENGAGEMENT DANS NOTRE DERNIÈRE ÉDITION.



DISTINCTIONS SPÉCIALES

Anne-Marie et François Godillot à l'origine du vide-grenier, rejoints par Isabelle Mäder plus tard, organisent bénévolement cette manifestation depuis plus de 15 ans.

Sarah Meylan-Favre et Bertrand Favre pour leurs vins largement primés en 2018 et leur engagement à nous les faire découvrir. A leur actif, plusieurs médailles dans la sélection des vins de Genève et dans le Grand prix du vin suisse pour des vins de leur domaine respectif, la Vigne Blanche et Le Miolan.

Françoise Demole, récipiendaire du Mérite de Cologny en 1999, elle reçoit le Prix de la Fondation pour Genève en 2018. Cologny remercie cette personnalité de notre commune pour son engagement pour Genève depuis des décennies tant au niveau culturel, social qu'humanitaire.

La Compagnie 26 des sapeurs-pompiers volontaires a fêté ses 250 ans l'an dernier. Les Autorités ne pouvaient manquer de relever cet événement important. La Compagnie est notre plus ancienne société communale fondée en 1768.



MARCHÉ DE NOËL ET CORTÈGE AUX FLAMBEAUX DE LA ST-NICOLAS



Catherine Pahnke, Conseillère administrative

L Le marché de Noël a retrouvé son emplacement d'origine, sur la Place du Manoir, un choix qui a fait l'unanimité des participants, des commerçants et des visiteurs. Au bénéfice d'une visibilité accrue depuis la route de La-Capite, la manifestation a accueilli de nombreuses personnes de retour de la ville, le samedi soir, pour un temps d'apéritif convivial, faisant place le dimanche, aux promeneurs de passage. Tous ont salué l'opportunité de cette escale enchantée.

En effet, quel bonheur de se retrouver autour d'une raclette, d'une bonne soupe aux légumes ou d'un verre de vin chaud, de déguster de délicieux hamburgers servis par les TSHM, dans un décor féérique et une ambiance sympathique !
Voisin du Centre culturel du Manoir, de la bibliothèque et de la Fondation Martin-Bodmer, ce fut également l'occasion d'initier une synergie avec ses bénévoles et collaborateurs. C'est ainsi qu'enfants et adultes ont répondu nombreux à l'appel du film du dimanche après-midi, tandis que d'autres s'initiaient aux ateliers de cartes de

vœux et lettre au Père Noël, au centre culturel, à la bibliothèque et à la Fondation Martin-Bodmer.
Les Ateliers de décoration des cupcakes, organisés de main de maître par Madame Giulia Chatila, au sein de son commerce « bake my day » sis à la route de La-Capite, ont affiché complet.
Le dimanche matin, la traditionnelle célébration interreligieuse avait pris place au Temple de Cognoy, idéalement situé à proximité.
La grande générosité des participants à cette célébration, alliés aux dévoués bénévoles et Conseillers municipaux qui servaient soupe et vin chaud, ont

permis de réunir un montant de CHF 2'500.- en faveur de l'association RESILIAM qui œuvre en faveur des familles touchées par une maladie grave, un handicap ou un deuil. Soyez ici, toutes et tous immensément remerciés.
C'est par un majestueux défilé aux flambeaux de la Saint-Nicolas, empruntant un nouveau tracé, le long de la route de La-Capite, suivi d'une distribution de récompenses aux enfants sages et d'une tournée de vin chaud offerte par la commune, que cette belle édition a pris fin.
Ce succès, nous le devons aux nombreux collaborateurs de la Mairie,

enthousiastes et fortement impliqués, aux commerçants de Cognoy, aux bénévoles du centre culturel du Manoir et de la bibliothèque, aux collaborateurs de la Fondation Martin-Bodmer ainsi qu'aux nombreux bénévoles et Conseillers municipaux qui ont soutenu le projet et mis la main à la pâte.
Un grand bravo et merci à toutes et tous.
Nous nous réjouissons de vous retrouver lors de la prochaine édition, dont la date est d'ores et déjà arrêtée au week-end du 7-8 décembre 2019.





PAUL NAVILLE : COLOGNY – RÉÉDITION DE L'OUVRAGE DE 1958

La commune de Cologny a mandaté Monsieur Nicolas Robel afin de rééditer l'ouvrage sur Cologny rédigé par Paul Naville, Maire de la commune de 1927 à 1945. L'ouvrage original était paru en 1958 et avait déjà été réimprimé en 1981.

Cette fois-ci, l'entier du texte a été scanné, les quelques erreurs relevées par l'auteur dans l'ouvrage reportées et l'année de fin de mandat du dernier maire cité dans l'ouvrage ajoutée.

Un soin tout particulier à « l'objet livre » a été apporté : recherche de papier ressemblant à celui de l'édition originale (produit spécialement pour cet ouvrage) ; travail de mise en page et de respect des règles typographiques ; uniformisation de l'orthographe de certains noms propres. Ce travail a été effectué par l'atelier B.ü.L.b grafix afin de s'approcher au plus près de l'esprit de l'édition originale, dans le respect du texte.

**CET OUVRAGE EST DISPONIBLE À LA VENTE AU PRIX DE CHF 35.-
À LA RÉCEPTION DE LA MAIRIE POUR TOUS CEUX SOUHAITANT
SE PROMENER DANS L'HISTOIRE DE LA COMMUNE.**

18

SUBVENTION CULTURELLE

Afin d'inciter les habitants de la commune à la pratique d'une activité culturelle, le Conseil municipal a mis en place en 2016 une subvention individuelle dans ce domaine.

Cette subvention est d'au maximum 100 CHF par habitant et ne concerne qu'une seule activité régulière pendant au moins une année. Elle ne peut excéder le montant de la cotisation ou de l'abonnement.

La subvention concerne tant les enfants que les adultes.

UNE ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Une association des parents d'élèves de Pré-Picot a vu le jour sous la dénomination de l'APEPP.

N'hésitez pas à prendre contact :
ape-prepicot@fapeo.ch



19



Cristiana Juge,
Maire

WILSIS

Wilsis fait partie d'une série de portraits réalisés en 2016 par l'artiste catalan, Jaume Plensa.

Cette sculpture, d'une hauteur de 4.5 mètres, en fonte de fer, sera installée dans le parc de la mairie d'ici le 3 mai 2019.

La jeune femme qu'elle représente est rêveuse et douce, ses traits sont déformés et allongés et offrent une perspective étonnante selon l'axe où on la regarde.

Cette œuvre monumentale a été acquise par la Commune grâce à un fonds d'acquisition d'œuvres d'art. Chaque année ce fonds a été alimenté de 100'000 CHF lorsque les finances communales le permettaient. C'est ainsi que Cologny s'est dotée d'œuvres importantes, permettant la création d'un chemin culturel au centre du village. Ce dernier fera l'objet d'une petite publication dans le courant de l'été avec à la clé une visite guidée.

Nous espérons que Wilsis saura vous plaire comme elle a charmé les membres de la Commission culturelle et du Conseil municipal.

Cette sculpture, d'une hauteur de 4.5 mètres, en fonte de fer, sera installée dans le parc de la mairie

LA MOBILITÉ DOUCE

ABONNEMENTS TPG ET CFF

Une participation financière de CHF 100.- pour l'acquisition et le renouvellement de l'abonnement annuel TPG ou d'un abonnement CFF.

Il suffit de se présenter à la réception de la Mairie, muni de l'abonnement, de la quittance d'achat et d'une pièce d'identité.

Attention ! Le remboursement n'est possible que dans le délai d'une année suivant l'achat ou le renouvellement dudit abonnement.

ABONNEMENTS CGN EN 1ÈRE CLASSE

Un tour en bateau ? Huit abonnements au porteur de la CGN en première classe sont gracieusement mis à disposition des Colognotes durant toute l'année.

CARTES JOURNALIÈRES CFF

Elles donnent droit à une journée complète de transport sur les lignes des CFF, les bateaux et les cars postaux, ainsi que dans les trams et les bus de la plupart des villes suisses, dont Genève. Elles sont réservées aux personnes domiciliées sur la commune de Cologny.

Prix unitaire : CHF 35.-

Réservation : sur internet cologny.ch, par téléphone ou à la réception de la Mairie. Retrait à la réception de la Mairie dans les 2 jours ouvrables suivant la réservation.

Attention ! Le paiement en ligne n'est pas possible. Les cartes ne sont ni reprises, ni échangées.

SUBVENTION CANTONALE

A l'achat d'un vélo-cargo neuf, recevez une subvention allant jusqu'à CHF 500.-, mais au maximum 10% du prix.

Sont concernés :

- Tous les vélos « spéciaux » permettant le transport d'enfant et/ou de matériel
- Chargement placé à l'avant ou à l'arrière
- Tous les dispositifs amovibles de remorquage

ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

Une subvention de CHF 500.- est accordée aux Colognotes, à l'achat d'un vélo électrique neuf.

Il suffit de se présenter à la réception de la Mairie muni des documents suivants :

- Facture originale nominative
- Achat auprès d'un commerce établi dans le canton de Genève uniquement
- Preuve du paiement
- Pièce d'identité
- Carte bancaire

Attention ! Valable pour un achat entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019, le délai de remboursement est fixé au 31 janvier 2020.

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le canton propose une subvention pour l'installation de bornes privées dans les lieux d'habitat collectifs ou individuels.

Sont éligibles à la subvention, uniquement les prises ou connecteurs dédiés, soit des prises ou connecteurs standardisés pour la seule utilisation avec les véhicules électriques, autant du côté de l'infrastructure que de celui du véhicule.

Subvention jusqu'à CHF 1'000.- Mais au maximum à 50% du prix.

WWW.ETAT.GE.CH

Cours de gym ouverts à tous !

Reprise des cours du 27 avril 2019 au 22 juin et du 31 août au 12 octobre

9h00 au parc de la Mairie



Pensez à prendre un tapis de sol et une boisson.

Les cours n'ont pas lieu en cas de pluie et seront reportés. Les participants doivent obligatoirement être assurés. La Commune de Cologny et les professeurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

21



NOUVEAU !
DEPUIS LE 1ER
JANVIER 2019
ÉTAT DE GENÈVE

ACHAT D'UN VÉLO-CARGO

CONDITIONS ET CAS PARTICULIERS : WWW.ETAT.GE.CH

22



FOOT TOUS AU STADE POUR SOUTENIR LE SERVETTE FOOTBALL CLUB !

Profitez de l'aubaine !

La Mairie met à votre disposition 4 billets par match à domicile de l'équipe de Servette Football Club.

Réservation par téléphone : 022 737 49 49

Retrait des billets : réception de la Mairie

Incitation à la pratique du sport - Subvention directe aux Colognotes

Cette subvention annuelle est de CHF 100.- maximum par bénéficiaire, quel que soit le nombre d'activités pratiquées.

DÉTAILS ET CONDITIONS : WWW.COLOGYN.CH



RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES ...

des dispositions légales en matière de législation applicable toute l'année

Plantation

Article 74

(L 1 10, loi sur les routes)



Les plantations nouvelles ne sont autorisées qu'aux distances suivantes de l'alignement définitif des voies publiques :

- 1 m pour les haies, arbres ou arbustes dont la hauteur ne dépasse pas 1.50 m ;
- 4 m au moins pour tous les autres arbres.

Elagage des arbres et taille de haies

Article 76

(L 1 10, loi sur les routes)



Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4.50 m au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées aux hauteurs fixées à l'article 70 (tolérance à 2 m) et ne pas empiéter sur la voie publique.



Murs et clôtures

Article 70

(L 1 10, loi sur les routes)

Les murs et clôtures en bordure d'une voie publique ou privée ne peuvent, dans la mesure où ils sont autorisés, excéder une hauteur de 2 m.

Le Département peut exiger que les ouvrages autorisés soient distants jusqu'à 1.20 m du bord d'une voie publique ou privée. Il peut, en outre, exiger la plantation de végétation.

Tondeuse à gazon et machines à souffler les feuilles mortes

Article 10B



(F 3 10 03, règlement sur la tranquillité publique)

1. L'usage des tondeuses à gazon équipées d'un moteur à explosion est interdit :

- De 20h00 à 8h00 du lundi au samedi ;
- Le dimanche, les jours fériés.

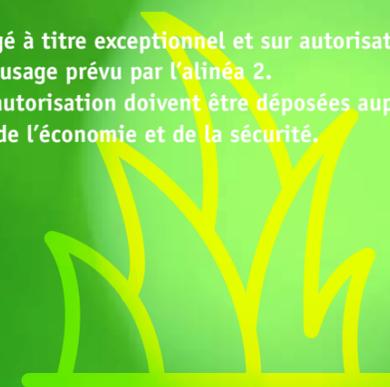
2. L'usage des machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé du 1er octobre au 31 janvier.

Durant cette période, il est interdit d'en faire usage :

- De 20h00 à 8h00 du lundi au samedi ;
- Le dimanche, les jours fériés ;
- Sur les chemins forestiers.

3. Il peut être dérogé à titre exceptionnel et sur autorisation à la restriction d'usage prévu par l'alinéa 2.

Les demandes d'autorisation doivent être déposées auprès du Département de l'économie et de la sécurité.



Rappel aux Propriétaires !



élaguer, tondre, clôturer, planter



Police municipale

022 737 49 85

Chemin de la Mairie 15

1223 Cologny

apm@cologny.ch

Accueil au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ou sur rendez-vous.



Appartements communaux (inscriptions) / Abonnement annuel Unireso et général CFF (participation) / Attestation de vie / Attestation de domicile pour Confédérés et Genevois



Carte d'identité (établissement) / CFF, 6 Cartes journalières commune / CGN (Compagnie Générale de Navigation), 8 abonnements en prêt / Cimetières (tous renseignements) / Clés (prêts lors de location) / Carte de communier (réduction piscine Thônex et Genève-Plage)



Documents divers, tels que photocopie certifiée



Fondation Martin Bodmer (obtention gratuite d'une carte d'accès permanent)



Réservations de salles (salle communale, centre villageois, et Faguillon) et de matériel / Renseignements divers



Vélo neuf ou kit neuf électrique (achat subventionné par la commune)

à votre service

25

SERVICE TECHNIQUE

S'adresser à la Mairie

ARCHIVES COMMUNALES

Consultations sur rendez-vous
S'adresser à la Mairie

SERVICE DE L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

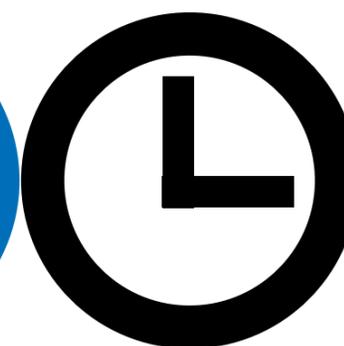
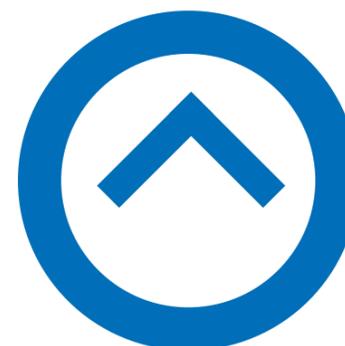
Permanence, en cas d'urgence
T. +41 79 789 56 20
S'adresser à la Mairie

SERVICE FINANCIER

S'adresser à la Mairie

POLICE MUNICIPALE

Chemin de la Mairie 15
T. +41 22 737 49 85
Guichet : de 8h30 à 12h00



HORAIRES

Lundi à vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00



MAIRIE DE COGNY

Route de La-Capite 24
Case Postale 86
1223 Cogany
T. +41 22 737 49 49
F. +41 22 737 49 50
info@cogony.ch
cogony.ch



TPG LIGNE A Arrêt «Cogany-Mairie»

info@cogony.ch
cogony.ch

CENTRE DE VOIRIE ET DU FEU, SERVICE DES ROUTES, PARCS ET EMPLACEMENTS COMMUNAUX

Chemin du Tirage 9
T. +41 22 735 13 81
F. +41 22 737 49 50
Permanence :
T. +41 79 829 49 52
En cas d'urgence uniquement

INFO SUR LE PASSEPORT BIOMETRIQUE

www.passeportsuisse.ch
service des passeports
et de la nationalité
Route de Chancy 88
1213 Onex
T. +41 22 546 46 46
Guichet : lundi, mardi,
jeudi et vendredi de 7h30 à
13h30 et le mercredi
de 9h00 à 16h00
TPG : lignes K-L/tram 14,
arrêt « Bandol »

ATTESTATION DE DOMICILE

Pour les Confédérés
et les Genevois :
S'adresser à la Mairie
Pour les ressortissants étrangers :
Office cantonal de la population
et des migrations
Route de Chancy 88, 1213 Onex
T. +41 22 546 46 46
Guichet : lundi, mardi, jeudi et
vendredi de 7h30 à 13h30 et le
mercredi de 9h00 à 16h30
TPG : lignes K-L/tram 14,
arrêt « Bandol »

LÉGALISATION DE SIGNATURE ET DOCUMENTS

Service des légalisations
Route de Chancy 88, 1213 Onex
T. +41 22 546 48 60
Guichet : lundi, mardi, jeudi et
vendredi de 7h30 à 13h30 et le
mercredi de 9h00 à 16h30
TPG : lignes K-L/tram 14
arrêt « Bandol »

ETAT CIVIL

Etat Civil Arrondissement :
Campagne et rive gauche du Lac
Chemin des Rayes 3, CP 160,
1222 Vézenaz
Responsable :
Mme Laurence Grosclaude
T. +41 22 722 11 80
F. +41 22 722 11 88
etat-civil@collonge-bellerive.ch

Heures d'ouvertures au public
lundi au vendredi : 8h30 à 11h00
lundi après-midi : 15h00 à 18h30
mardi après-midi : 15h00 à 18h30
mercredi après-midi : 12h00 à 15h00

Acte d'origine et certificat
individuel d'état civil :
s'adresser à l'office de l'état civil
de la commune d'origine.
Acte de naissance, de
reconnaissance, de mariage
et de décès :
s'adresser à l'office de l'état civil
où a eu lieu l'événement.

NATURALISATION

Service cantonal
des naturalisations
Route de Chancy 88
1213 Onex
T. +41 22 546 46 46
Guichet : lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 7h30 à 13h30,
mercredi de 9h00 à 16h30
TPG : lignes K-L/tram 14,
arrêt « Bandol »

ACQUISITION DU DROIT DE CITE

Pour les Confédérés :
Les Confédérés (non Genevois)
qui souhaitent acquérir un
autre droit de cité : service
cantonal des naturalisations
(adresse ci-dessus).
Pour les Genevois :
Les Genevois qui souhaitent
acquérir le droit de cité de
Cogany doivent s'adresser
à la Mairie.